



**SITE INTERNET**  
<http://www.sppuqtr.ca>

Volume 10 / no 6 / 21 novembre 2007



**L**e jeudi 8 novembre dernier, de 12h à 13h45, se tenait la première assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR sur la négociation pour le renouvellement de la convention collective échue le 30 septembre dernier.

Plus d'une centaine (111) de professeurs et professeurs ont assisté à la rencontre.

Le Vice-président aux relations de travail, le professeur Alain Chalifour, a méthodiquement présenté aux membres l'ensemble des points à négocier.

Les professeurs de l'UQTR ont massivement (97,2%) voté en faveur des revendications syndicales.

Il est possible de consulter le cahier des revendications en se rendant sur le site internet du Syndicat ([www.sppuqtr.ca](http://www.sppuqtr.ca)) à la rubrique négociation.

Les officiers du Comité exécutif du Syndicat se déclarent très heureux du vote de confiance des collègues et considèrent cette première étape comme très encourageante.

Le Comité de négociation a déjà rencontré à trois reprises les représentants de la Direction qui doit répondre au dépôt syndical lors de la prochaine réunion (20 novembre).

La démarche pour la négociation, adoptée au Conseil syndical du 25 octobre, prévoit une deuxième assemblée générale extraordinaire le jeudi 6 décembre afin de faire le point et de voter, si nécessaire, des moyens de pression.



# Plus de professeurs à l'UQTR ? Pourquoi pas !

**Michel Voile**  
professeur au Département de  
psychologie et président du  
SPPUQTR



prend conscience de la faible performance de l'UQTR à cet égard lorsque nous mettons en lien les taux de croissance du nombre d'étudiants, les taux d'encadrement et les taux d'engagement de professeurs réguliers dans les principales universités québécoises.

## Les EETP (étudiant, étudiante équivalent temps plein)

Le nombre de EETP dans les universités québécoises a connu une augmentation constante depuis l'année 2000-2001. À l'UQTR, le nombre de EETP est passé de 6105 en 2000-2001 à plus de 7650 prévus en 2007-2008, une augmentation de 1545 EETP. Ce qui représente des revenus supplémentaires d'environ 10M \$. On constate que l'UQTR enregistre l'une des meilleures performances du réseau québécois. L'Universités de Sherbrooke et l'Université du Québec à Rimouski étant les seules qui, durant la même période, enregistrent plus de succès. Le tableau ci-dessous illustre les taux croissances du nombre de EETP en prenat l'année 2000-2001 comme référentiel (EETP de l'année référence = 100).

Cette croissance du nombre de EETP aurait dû, en principe, conduire à l'embauche de nouveaux professeurs pour répondre aux besoins des étudiants. C'est d'ailleurs le choix qu'ont fait l'Université de Sherbrooke et l'UQAR. Pour ces institutions, l'engagement de nouveaux professeurs est en concordance avec la croissance du nombre d'étudiants.

**A** sa réunion du 22 octobre 2007, le Conseil d'administration de l'UQTR n'a pas tenu compte de l'avis de la Commission des études, ainsi que des réactions des départements, et a adopté la répartition des postes 2008-2009. Le Conseil d'administration a confirmé la réduction du nombre de postes qui passera de 365 à 360 pour 2008-2009 tout en signalant que l'UQTR n'a prévu dans ses budgets que les sommes nécessaires pour rencontrer la masse salariale de 341 professeurs. Nous savons d'ores et déjà qu'au 1<sup>er</sup> juin 2008, il n'y aura guère plus de professeurs sur le campus qu'au 1<sup>er</sup> septembre 2007, soit 342.

Pourtant, tous reconnaissent et constatent la pénurie de professeurs et professeurs afin d'accélérer le développement de l'Université. À la lumière des statistiques officielles ci-dessous, on

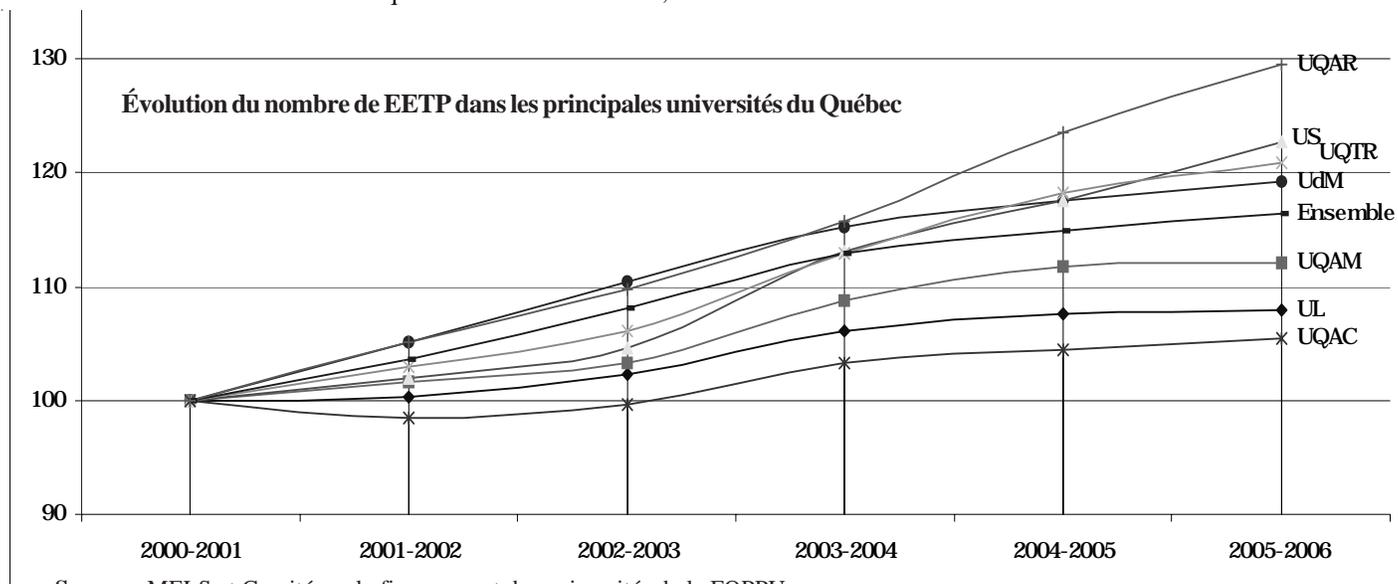


Figure 1

Par ses choix de gestion, l'UQTR se retrouve derrière toutes ses consœurs quant à l'évolution du nombre de postes de professeur (voir Figure 2). De plus, on remarque que l'UQTR est la seule université à enregistrer une décroissance du nombre de professeurs sur une période significative d'années. La dernière remontée du nombre de postes peut être attribuée, en partie, au développement de nouveaux programmes et surtout à l'obligation pour l'Université de respecter *tout au moins* le plancher d'emploi sans utilisation d'artifices, suite à un jugement d'un arbitre du travail. En effet, suite à ce jugement, et personne ne s'en vanterait en terme de gestion, l'Université s'était vue imposer une sévère pénalité conformément à la convention collective. Une somme correspondant à l'embauche de quatre professeurs.

Dans le but de répondre à la croissance du nombre d'étudiants sans augmenter le nombre de professeurs, la Direction de l'UQTR a plutôt opté pour une stratégie visant la réduction du nombre de cours, 312 activités d'enseignement de moins au premier cycle depuis 1994-1995, l'augmentation des moyennes cibles dans les départements et la multiplication des grands groupes. Cette stratégie a eu un impact sur le cheminement académique et disciplinaire des étudiants par la suppression d'un grand nombre de cours optionnels spécialisés. Un autre effet collatéral de ce choix est la pression sur les moyennes cibles. Les départements se retrouvent constamment confrontés à des objectifs économiques imposés et à des restrictions académiques par l'application de compressions non souhaitées, parfois d'attritions justifiées par les moyennes cibles devenues une clé de la gestion académique.

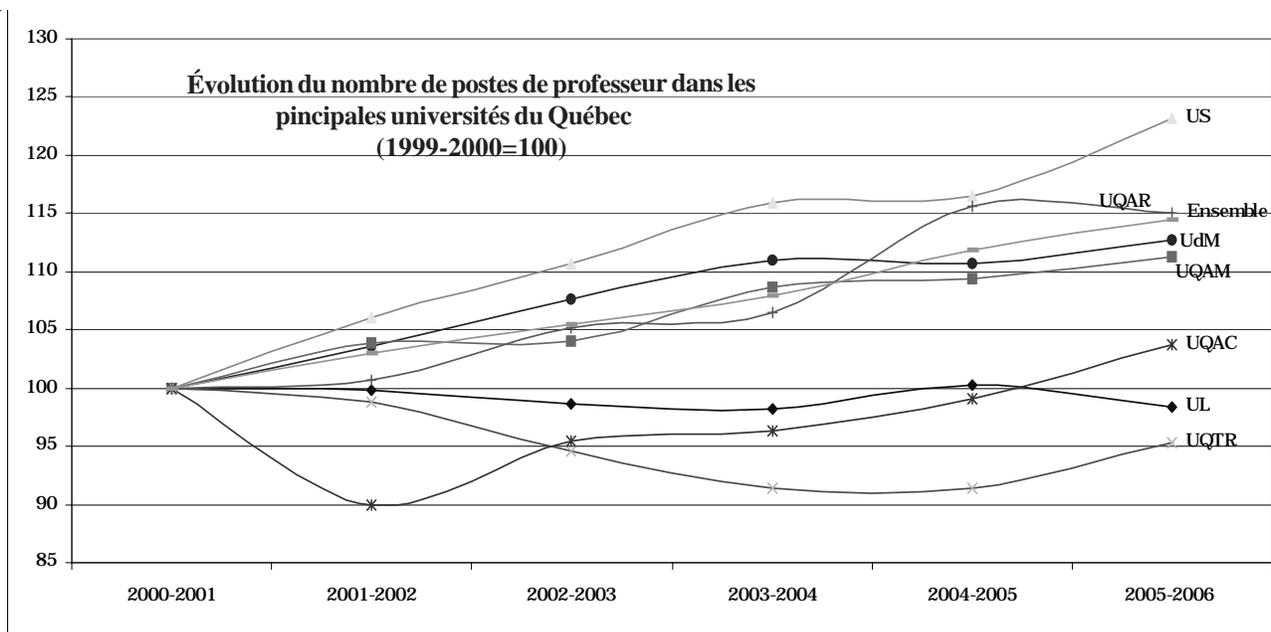
Entre les années 1999-2000 et 2006-2007, la moyenne d'étudiants par cours à l'UQTR est passée de 27,1 à 33,1, soit une augmentation de près de 20 %. Sans surprise, l'UQTR se classe à

nouveau parmi les moins bien nanties pour ses étudiants avec un ratio d'EETP par professeur sous celui de l'UQAM qui rayonne comme bonne première (voir Figure 3).

À nouveau, l'Université de Sherbrooke se distingue en affichant le plus faible taux d'étudiants par professeur avec seulement 12,3 en 2005-2006. Il faut noter (voir Figure 1) que l'Université de Sherbrooke, que l'on peut considérer comme étant régionale, a eu un taux de croissance de EETP équivalent à celui de l'UQTR, ce qui pourrait expliquer l'attraction de celle-ci auprès de la clientèle des régions du Québec.

L'UQTR se classe bonne deuxième (voir Figure 4) en ce qui a trait à la croissance du nombre de chargés de cours. Cette statistique est directement corrélée à la croissance du nombre d'étudiants et à la stagnation du nombre de professeurs réguliers depuis plusieurs années. Situation qui peut aussi influencer, à moyen terme, les octrois de subventions individuelles de recherche et le développement des études de cycles supérieurs qui sont mieux financés par le Gouvernement du Québec.

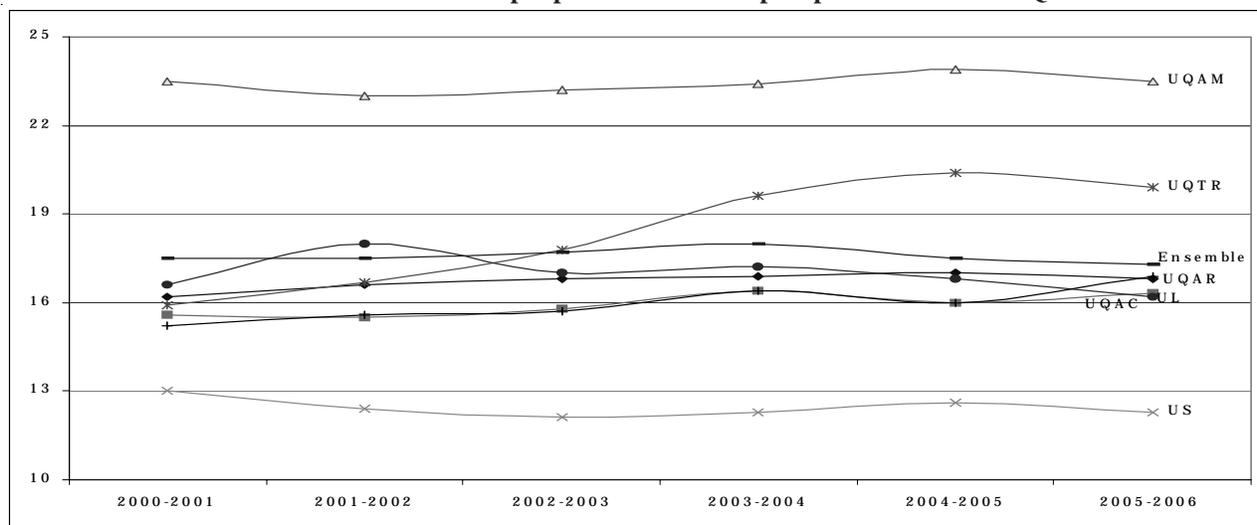
Les départements ont compris l'urgence de la situation et leur incapacité croissante à répondre adéquatement à leurs responsabilités en enseignement et en recherche. À chaque année, les départements demandent à la Commission des études l'autorisation d'embaucher de nouveaux professeurs. Au fil des dernières années, la Direction semble demeurer insensible aux besoins et à l'argumentation académique des départements et recommande systématiquement l'attribution de peu de nouveaux postes. Il va de soi que les postes attribués, et accompagnés d'un financement supplémentaire, pour les programmes en démarrage font partie des nouveaux postes accordés. En contrepartie, la



Source : CRÉPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) et Comité sur le financement des universités de la FQPPU

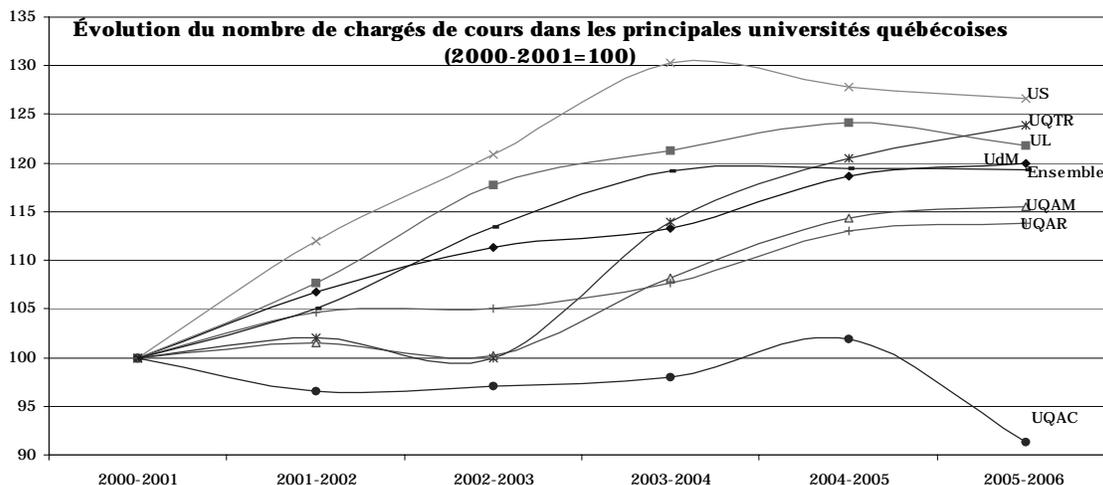
**Figure 2**

Évolution du nombre de EETP par professeur dans les principales universités du Québec



Source : MELS et Comité sur le financement des universités de la FQPPU

Figure 3



Source : MELS et Comité sur le financement des universités de la FQPPU

Figure 4

Direction tente dans les discussions avec les départements, d'introduire une augmentation de la tâche de futurs professeurs (professeur suppléant à 6 cours à titre d'exemple) comme condition d'embauche.

Le réinvestissement gouvernemental dans les universités québécoises à l'automne 2006 a nettement favorisé l'UQTR. Elle dispose actuellement d'une marge de manœuvre financière supplémentaire et récurrente de plus de 5M \$ par année.

Durant la période 2001-2002 à 2008-2009, moins d'un quart des postes demandés par les départements ont été acceptés par la Direction (voir Figure 5).

Le 8 novembre dernier, l'Assemblée générale des professeurs a adopté le cahier des demandes pour le renouvellement de la

Demandes de postes de professeur par les départements de l'UQTR

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
Postes demandés	31	28	7	12	17	28	27	25	175
Postes accordés	10	5	0	6	7	4	6	3	41
	32%	18%	0%	50%	41%	14%	22%	12%	23%

Source : Répartition des postes pour les années concernées

Figure 5

convention collective. La revendication concernant les postes s'énonce comme suit :

***Augmentation du nombre de professeurs :  
de 341 en 2007-2008 à, normalement, 442 en  
2010-2011***

Cette revendication d'apparence **déraisonnable** n'a pour but que de signaler à la Direction et à la communauté universitaire que **normalement** un rattrapage par rapport à la situation antérieure et d'un financement adéquat conduirait à une augmentation normale de plus de 100 professeurs. Par ailleurs, à quelle augmentation du nombre de postes pourrions-nous raisonnablement penser dans le cadre d'une gestion basée sur le développement de notre Institution et de sa compétitivité au sein du réseau des universités au Québec tant sur le plan de la qualité des enseignements que de son positionnement en recherche?

Le Conseil syndical, qui regroupe des représentants de tous les départements, a été choqué de l'attitude du Conseil d'administration de l'UQTR qui a procédé à la répartition des postes 2008-2009 sans une recommandation de la Commission des études. Les délégués syndicaux ont reconnu que le nombre de postes attribués depuis quelques années était nettement insuffisant pour répondre aux aspirations de l'Université. Les délégués syndicaux ont conséquemment demandé aux officiers syndicaux d'intervenir auprès du président du Conseil d'administration afin de dénoncer cette décision unilatérale du CA, exempte de l'appui de la plus haute instance académique qu'est la Commission des études, dont les membres sont dûment élus pour veiller au bon fonctionnement académique de notre Institution.

Le 15 novembre dernier, lors d'une rencontre du Comité des relations de travail, les officiers syndicaux les ont informé la Direction du dépôt imminent d'un grief syndical en regard du non-respect de l'article 9.02 de la convention collective des professeurs et professeurs sur la répartition des postes.

## **Lettre au Président du Conseil d'administration de l'UQTR**

*Monsieur Richard Boucher  
Président du Conseil d'administration  
Université du Québec à Trois-Rivières*

**Objet :** Répartition des postes de professeur à l'UQTR

*Monsieur le Président,*

*Vous n'êtes pas sans connaître l'importance qu'accordent l'ensemble des professeurs, ainsi que le Syndicat qui les représente, au processus de répartition des postes de professeur à l'UQTR.*

*La croissance continue du nombre d'étudiants depuis quelques années a accentué, dans tous les départements, la pénurie de professeurs. En vous rappelant que ceux-ci ont déjà consenti par le passé à l'attrition de nombreux cours dans les programmes de l'université avec comme effet une réduction des effectifs sur la base de l'utilisation et d'un accroissement de la moyenne cible. De plus, considérant les attentes des étudiants pour un enseignement de qualité, les nouvelles exigences de la Direction de l'UQTR et du Ministère afin d'accentuer la recherche et le souhait de la communauté régionale de voir les professeurs s'impliquer davantage, il est évident pour tous que le nombre de professeurs s'avère nettement insuffisant.*

*Cette opinion était aussi partagée par une majorité des membres de la Commission des études de l'UQTR, qui, le 10 octobre dernier, refusa d'émettre une recommandation sur le projet de répartition des postes pour l'année 2008-2009. Les membres ont considéré que le maintien à moins de 350 professeurs sur le campus depuis le début des années 2000 ne répondait plus aux besoins justifiés des départements. L'actuelle marge de manœuvre financière de l'institution nous permettrait d'accroître le nombre de professeurs réguliers et les performances de notre université. Enfin, les membres de la Commission des études n'ont pas trouvé judicieux de prioriser l'ouverture des postes attribués.*

*Dans le respect des instances académiques, dont les mandats sont clairement définis, le Conseil d'administration se devait de tenir compte des*

*réserves manifestées par la Commission des études. Votre équipe de gestionnaires a plutôt opté pour une stratégie, contraire aux règles de décision académique usuelles et reconnues, en convainquant les administrateurs d'adopter, sans égard aux recommandations de la Commission des études, la répartition des postes 2008-2009 tout en priorisant l'affichage du peu de postes attribués. Le Syndicat des professeurs et des professeurs considère, après analyse, que la décision prise par le Conseil d'administration n'est pas conforme à la convention collective et nous serons dans l'obligation de la contester. Ce qui aurait pu être évité si le Conseil d'administration n'avait pas adopté de procédé visant à limiter l'ouverture des postes et ainsi démontrer le dynamisme de l'UQTR.*

*Lors de sa réunion du 25 octobre, le Conseil syndical des professeurs et professeurs, composé de représentants de l'ensemble des départements de l'UQTR, a été saisi du cheminement de la répartition des postes pour l'année 2008-2009. Les délégués ont dénoncé l'attitude du Conseil d'administration. Vous trouverez ci-joint l'extrait du procès-verbal concernant la résolution adoptée lors de cette rencontre du Conseil syndical.*

*Le comportement des administrateurs et des gestionnaires de l'UQTR s'avère tout à fait incompréhensible à cet égard et contraire aux discours vis-à-vis de son désir de développer la recherche et de promouvoir la qualité des enseignements. Les professeurs et les professeurs ont clairement besoin de plus de collègues pour accomplir adéquatement leur travail et faire progresser l'ensemble des programmes d'enseignement et de recherche à l'UQTR. Le Conseil d'administration, par ce geste, semble nous indiquer que ses objectifs académiques ne sont pas ceux partagés par l'ensemble du corps professoral, pour lequel l'enseignement et la recherche sont la raison d'être d'une université dans notre société.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments sincères.*

*Michel Volle  
Président du SPPUQTR*

## Le rationnel de la Vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et de la recherche sur la répartition des postes

Lors du Conseil d'administration du 22 octobre dernier, la Vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et de la recherche, Mme Lucie Guillemette, a signalé aux administrateurs que la répartition des postes de professeur 2008-2009 revêtait un caractère historique pour plusieurs raisons et c'est pour cela qu'il n'était pas possible d'ajouter des postes de professeur. Voici les raisons invoquées par Mme Guillemette :

### COMMENTAIRE :

Ce principe invoqué par la VRECSER vaut seulement si l'on considère le plancher d'emploi comme la *norme supérieure* comme le fait la Direction de l'UQTR.

La convention collective prévoyait un nombre minimum de 341 postes pour 7000 EETP.

L'UQTR compte aujourd'hui plus de 7650 EETP, il devrait donc y avoir plus de postes d'occupés.

Malheureusement, la Direction de l'UQTR conçoit ce nombre comme un plafond qu'il ne faut absolument pas dépasser peu importe le nombre d'étudiants et les besoins des départements.

### COMMENTAIRE :

Pas vraiment puisque depuis 2004-2005, il n'y a que 342 postes comblés au 1<sup>er</sup> septembre de chacune des années.

On voit donc que les commentaires de la VRECSER sur le caractère « historique » de la répartition des postes de professeur 2008-2009 méritent d'être nuancés. Cette répartition est similaire à celle des dernières années où, à chaque fois, la Direction met en place les contraintes (limite du nombre de postes, priorisation des embauches, interdiction aux départements de procéder, etc) lui permettant de limiter le nombre d'embauches au nombre minimum prévu à la convention collective sans tenir compte des besoins des départements.

*1. La marge excédentaire en termes de postes de professeur n'existe plus.*

*2. Le fait que l'UQTR est devenue une université qui attire et qui retient les nouveaux professeurs a une incidence directe sur le degré d'occupation des postes.*

*3. Les retraites à effet immédiat (sans salaire à verser) sont moins importantes.*

*4. Le passage du nombre de postes autorisés par le Conseil d'administration, soit de 354,5 à 365,5 entre septembre 2006 et juin 2007, a entraîné une augmentation du nombre de postes comblés.*

*5. Le phénomène positif des chaires de recherche a accéléré l'occupation des postes de professeur.*

*6. L'obligation de maintenir en tout temps le plancher d'emploi, ce qui nécessite l'affichage sporadique des postes.*

*7. Le nombre élevé de postes maintenus et accordés depuis les dernières années.*

### COMMENTAIRE :

Depuis 2000-2001, il y a, chaque année, une moyenne de 19,4 postes libres dans les départements.

### COMMENTAIRE :

Au cours des cinq dernières années, les professeurs ont pris leur retraite à l'âge moyen de 60 ans en recevant ainsi le forfaitaire prévu à la convention collective. Le phénomène n'est donc pas nouveau.

### COMMENTAIRE :

Les professeurs qui ont obtenu une chaire de recherche du Canada étaient déjà à l'emploi de l'UQTR avant de l'obtenir.

### COMMENTAIRE :

Depuis 2001-2002, les départements ont demandé, en moyenne, 22 nouveaux postes par année et la Direction n'en accorde que 5, soit 23% des demandes.

Remarque: Les postes attribués ne seront pas nécessairement affichés. Ces postes seront affichés au besoin, selon l'évolution du plancher d'emploi de 341 postes.

### Liste des postes attribués selon l'ordre de priorité établi par la Direction

Ergothérapie (Géronto-gériatrie)	Sciences infirmières
Ergothérapie (Réadaptation adultes ou enfants)	Sciences infirmières
Ergothérapie (Évaluation)	Sciences infirmières
1-Intervention psychoéducative en santé mentale	Psychoéducation
2-Sciences cliniques en podiatrie	Sciences de l'activité physique
3-Sciences cliniques en chiropratique	Chiropratique
4-Pratique sage-femme	Chimie-biologie
5-Psychologie cognitive	Psychologie
6-Certificat/Comptabilité financière	Sciences comptables
7-Finance corporative	Sciences de la gestion
8-Production culturelle mass médiatique	Lettres et communication sociale
9-Biochimie cellulaire et moléculaire	Chimie-biologie
10-Biomécanique et kinésiologie	Sciences de l'activité physique
11-Didactique au secondaire et formation pratique	Sciences de l'éducation
12-Problématiques développementales et pratiques inclusives	Psychoéducation
13-Psychologie sociale	Psychologie
14-Histoire du XVIII siècle canadien	Sciences humaines
15-Comptabilité financière/comptabilité management	Sciences comptables
16-Économie industrielles	Sciences de la gestion

## Dîner-conférence

Mercredi 28 novembre 2007, 12h, local 2098 Ringuet

### L'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS À L'UNIVERSITÉ

**Conférencier : Gilles Raïche**, professeur Département des sciences de l'éducation, UQAM

Un léger goûter sera servi. L'inscription est donc obligatoire en téléphonant au poste 2388.

## Dîner-conférence

Mercredi 21 novembre 2007, 12h, local 2047 Ringuet

**Le paradoxe de l'Arménie: souveraineté retrouvée, identité culturelle renforcée, mais contexte géopolitique menaçant**

**Conférencier : Jean Cermakian**, professeur-associé, UQTR

Un léger goûter sera servi. L'inscription est donc obligatoire en téléphonant au poste 2388.

## Plus d'argent dans le pavillon de la santé, mais sans la médecine

**L**e 19 octobre dernier, le vice-président aux services à la collective, le professeur Claude Genest, publiait un texte dans le Point d'ancre (Vol 10 no 5) sur le financement du pavillon interdisciplinaire en santé. Il terminait son article en indiquant que la tentation pourrait s'avérer forte pour la Direction de l'UQTR de financer le manque à gagner de 2,4M\$ pour la construction du pavillon, suite au retrait du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans le financement du volet relié à la médecine à Trois-Rivières, et ce, en puisant dans le surplus financier de l'année 2006-2007.

Voilà, c'est fait!

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 octobre 2007, les membres du CA ont autorisé le transfert d'une somme supplémentaire de 2,5M \$ du fonds de fonctionnement au fonds d'investissement pour le financement du pavillon de la santé (Résolution 2007-CA520-18.01-R5330).

Ce nouveau transfert de 2,5M \$, montant provenant du surplus financier de 7,8M \$ pour l'année 2006-2007, s'ajoute au 2M \$ provenant des revenus générés par les logements étudiants sur le campus et s'additionne à un autre montant de 2M \$ dont le transfert du surplus a été autorisé antérieurement par le CA. L'UQTR financera donc plus de 50 % du pavillon de la santé à partir du budget de son **fonctionnement** régulier. Ces sommes importantes ne seront pas utilisées à réduire le déficit accumulé qui hante la communauté universitaire depuis plusieurs années et qui implique des frais d'intérêt annuels qui dépassent le million de dollars depuis plusieurs années. Plus de 1,2M \$ en 2006-2007.

Réduire le déficit accumulé c'est réduire les frais d'intérêt. Ce qui permettrait l'embauche de nouveaux professeurs, le développement de nouveaux programmes et un meilleur support financier aux chercheurs.

On comprend mal que la Direction préfère investir ces sommes en immobilisation. D'autant plus, que l'Université de Montréal a annoncé qu'elle n'offrirait plus les deux premières années du doctorat en médecine à l'UQTR. C'est du moins ce que l'on peut déduire des propos tenus par le Recteur lors de la dernière réunion du Conseil d'administration : «... à la suite de la toute récente confirmation par l'Université de Montréal (UdM) de ne pas renouveler l'article du protocole d'entente avec l'UQTR régissant les modalités de l'offre sur le campus des années 1 et 2 du programme de doctorat en médecine de l'UdM, le MELS ne s'engage plus à pourvoir les sommes précédemment annoncées pour l'UQTR pour les deux années du programme.» L'UQTR continuera à offrir les cours préparatoires.

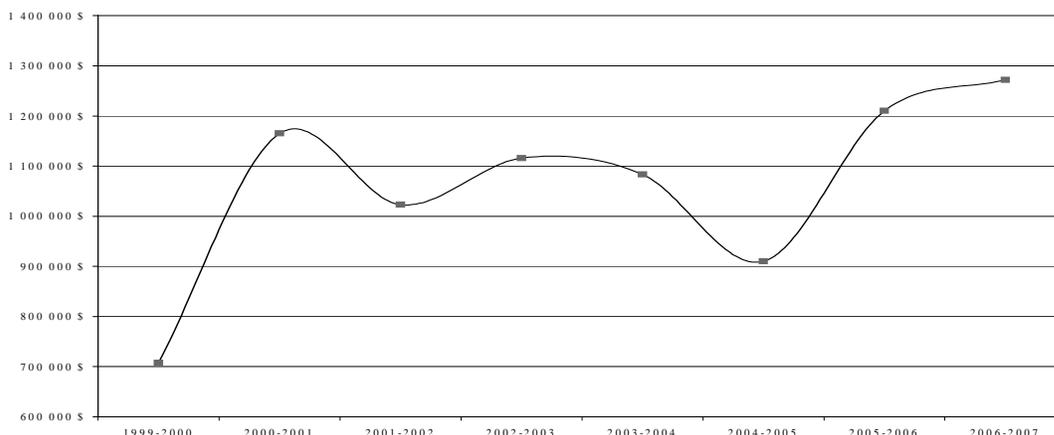
Le Syndicat demeure, de toute évidence, très favorable à l'ouverture de nouveaux programmes telle l'ergothérapie et au développement de programmes reliés aux sciences de la santé. La Commission spéciale multipartite avait d'ailleurs recommandé à l'UQTR de favoriser le projet de sciences intégrées en santé afin d'assurer le développement de programmes originaux.

Des questions demeurent toutefois encore sans réponse :

- Suite au retrait de ses partenaires, est-ce que l'Université doit nécessairement concrétiser, avec ces nouvelles données, la construction d'un nouveau pavillon de 11,9M\$?
- Lors des ébauches des premiers plans d'architecte, à un coût non négligeable et déjà consommé, est-ce que l'Université s'était assurée de la pérennité de ces partenaires?
- Est-ce qu'un projet de pavillon pouvait assurer cette pérennité ?
- Est-ce que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) reconnaîtra ces nouveaux mètres carrés dans le financement récurrent de l'UQTR?
- Mis à part, le financement d'une partie de cette construction à même le fonds de fonctionnement, du paiement récurrent des intérêts de la dette, quels sont les coûts de fonctionnement prévus pour la clinique?
- Quel est le projet intellectuel réel et prévu d'intégration des disciplines qui oeuvreront au sein du pavillon la santé?
- Nous reconnaissons l'importance du développement des programmes des sciences infirmières qui se trouvaient être intégrés à ce grand projet sur la base d'un financement permettant la mise en place des infrastructures nécessaires à celui-ci. Est-ce que le Conseil d'administration a été saisi d'alternatives pouvant temporairement satisfaire le développement de l'ensemble de ces projets dans l'attente de conditions favorables sans entraver le bon fonctionnement de notre Institution?
- Faute de financement et de partenaires, est-ce que les étudiants (pavillon de la vie universitaire) assumeront une partie de la construction?

Le Comité exécutif du SPPUQTR déplore que, au-delà des montages financiers et d'un projet louable de développement, la Direction n'ait pas senti le besoin de faire la démonstration complète, à l'ensemble de la communauté universitaire, qu'il était nécessaire d'entamer la construction d'un pavillon de 11,9M \$ et d'en assumer les coûts récurrents.

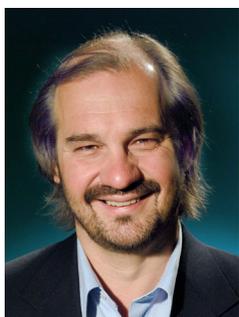
Évolution des intérêts sur la dette à l'UQTR



Source : Rapports financiers de l'UQTR pour les années concernées.

# Rendez-vous 2007

**Alain Chalifour**  
 professeur au Département de mathématiques et informatique et premier vice-président aux relations de travail du SPPUQTR



Les membres du Comité exécutif du SPPUQTR **désirent** remercier l'ensemble des professeurs et professeurs qui ont pu se libérer afin de participer aux échanges sur le cahier des demandes dans le cadre

du renouvellement de notre convention collective. Votre appui s'est traduit par un vote de 97 % (111 participants) en faveur des demandes, colligées par le CRT et le Comité exécutif, issues des consultations effectuées lors des conseils syndicaux, des groupes de réflexion, du sondage syndical et de la tournée des départements.

Le Comité exécutif et le Comité de négociation vous convieront d'ici peu à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le **6 décembre 2007 à 12h00** au Pavillon Michel-Sarrazin afin de faire un bilan des négociations et afin de vous faire part des réactions de la Direction à vos demandes qui nous seront transmises lors de la prochaine rencontre de négociation du 20 novembre 2007. Les représentants de la Direction nous ont déjà confirmé qu'ils ne nous transmettront pas directement la marge financière disponible pour négocier nos demandes de façon éclairée.

Nous vous proposons à nouveau notre modèle de négociation relative à notre demande d'information sur la marge financière pouvant être affectée par l'Université à nos demandes syndicales dans un esprit de rattrapage et de bonification de notre

contrat de travail. Ce modèle a été présenté lors de l'Assemblée générale du 8 novembre 2007.

La négociation c'est aussi .....

$$\sum_{t=1}^T \left( \sum_{i=1}^N x_i(t) c_i(t) \right) = S(T, N),$$

où,

**T** = durée de la convention en nombre d'années;

**t** = une année,  $t=1, \dots, T$ ;

**N** = nombre total d'items de la convention collective ayant un impact financier;

**S(T,N)** = coût total en dollars de l'application de la prochaine convention collective;

**$x_i(t)$**  = valeur exacte, ou estimée de la fréquence, associée à l'application de l'item  $i$  au cours de l'année  $t$ ,  $i=1, \dots, N$  (exemple: le nombre de postes l'année  $t$ );

**$c_i(t)$**  = coût unitaire, ou moyen, d'une unité de l'item  $x_i$  durant l'année  $t$ .

Notre première question étant : quelle est la valeur de  $S(T,N)$  que nous propose la Direction ? Notre négociation devrait porter sur une juste valeur de  $S(T,N)$  et ainsi de façon éclairée nous pourrions négocier les paramètres du modèle.

# Le fonds de défense professionnel du SPPUQTR

## Une police d'assurance tout risque

**Sylvain Beaudry**  
professeur au Département des  
sciences comptables et trésorier du  
SPPUQTR



*Les revenus de placement et d'intérêt doivent, si possible, permettre d'indexer le fonds et de financer une partie des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat*

Les faibles taux d'intérêt du début des années 2000 et la dégringolade boursière de 2001 et 2002 n'ont pas permis de respecter ces principes. Le Comité exécutif doit donc, depuis quelques années, puiser une partie des sommes nécessaires dans le capital afin d'assurer le financement des activités syndicales. Cette situation a amené le Syndicat à adopter des règles d'utilisation du fonds.

### Les règles d'utilisation du fonds de réserve

Le Syndicat a convenu que le fonds de défense professionnel doit toujours contenir les sommes nécessaires pour :

- **Verser, en cas de grève, aux 342 professeurs, en poste à l'automne de chacune des années, leur salaire net pour une période de quatre semaines;**
- **Indexer le fonds de réserve;**
- **Financer un maximum de 40 % des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat;**
- **Financer les obligations du Syndicat relativement à son personnel (forfaitaire de retraite).**

Selon nos plus récentes évaluations, les sommes nécessaires pour rencontrer ces obligations s'élèvent à 1 559 530 \$. Comme la valeur marchande du fonds se chiffre à 1 754 369 \$ (au 25 octobre 2007), le Syndicat dispose d'une marge de manœuvre de plus de 200 000 \$.

### Rendement du fonds pour 2006-2007

Le Syndicat souhaitant créer une certaine émulation a confié la gestion du fonds de réserve à trois firmes : RBC Dominion valeurs mobilières (RBC) (environ 60 % des sommes), Financière Banque Nationale (FNB) (environ 34 % des sommes) et Fiducie Desjardins (FD) (environ 4 %).

Au 25 octobre 2007, la distribution du fonds de réserve était la suivante :

**D**eux fois par année, les membres du Comité d'étude sur le fonds de réserve du Syndicat des professeurs et des professeures se rencontrent pour faire le point sur les rendements obtenus et afin de réévaluer les règles de gestion et d'utilisation du fonds de défense professionnel des professeurs de l'UQTR.

De plus, le Comité rencontre les deux courtiers responsables de la gestion des capitaux afin de faire le point sur les performances respectives de ces derniers.

Pour l'année 2006-2007, le comité était composé des professeurs Richard Hould du Département de psychologie, Nicolas Boivin du Département des sciences comptables et du professeur retraité Ram Lakshmanan du Département de génie industriel. Le comité est présidé par le trésorier du Comité exécutif, lequel doit, selon les statuts et les règlements, faire rapport sur la situation du fonds.

### Un peu d'histoire

En 1977, les professeurs de l'UQTR ont décidé de se désaffilier de la CSN. Ils ont toutefois convenu de maintenir le taux de cotisation de 1,45 % de la masse salariale des professeurs (1,25 % actuellement). Le taux, relativement élevé pour l'époque, a permis de constituer un fonds de défense professionnel. Les rendements faramineux des années 1980 ont rapidement permis au Syndicat d'y amasser plus de 2,5M \$.

Depuis toujours, deux principes guident la gestion du fond:

### Répartition du fonds de défense professionnel

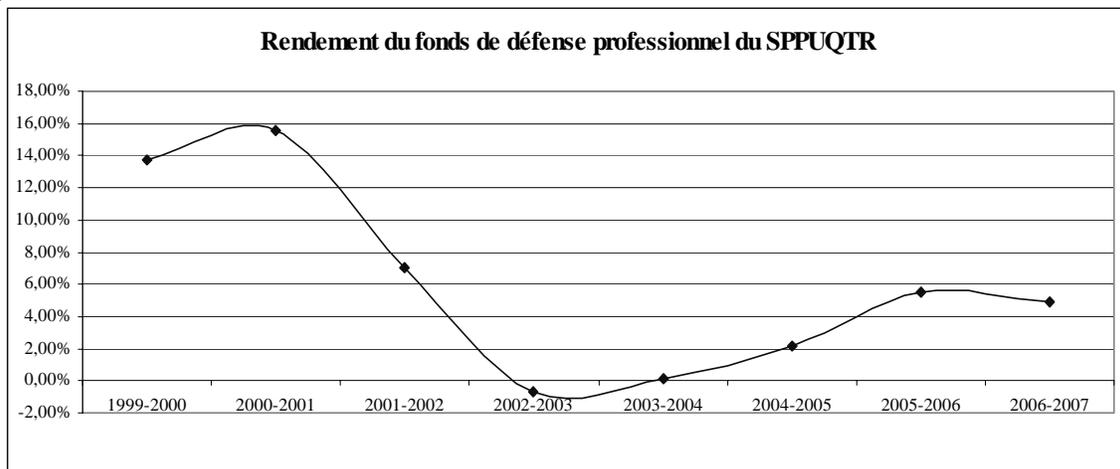
	25-10-2007		CD
	RBC	FBN	
Placements à capital garanti	277 555 \$ 25,9%		
Espèces et revenus fixes	317 865 \$ 29,6%	376 605 \$ 62,4%	
Fonds communs d'investissement et actions	477 886 \$ 44,5%	226 703 \$ 37,6%	
Dépôt à terme + Fiducie			77 755 \$
<b>Total</b>	<b>1 073 306 \$</b>	<b>603 308 \$</b>	<b>77 755 \$</b>
<b>Répartition entre les courtiers</b>	<b>61,2%</b>	<b>34,4%</b>	<b>4,4%</b>
<b>Valeur marchande du fonds</b>	<b>1 754 369 \$</b>		

D'octobre 2006 à octobre 2007, les courtiers ont enregistré des rendements de 4,28 % (FBN) et 2,05 % (RBC). La dépréciation de la devise américaine a affecté une grande partie des rendements réalisés sur ce marché. Puisque la Financière Banque Nationale a enregistré les meilleurs rendements en 2006-2007, le Comité d'étude sur le fonds de réserve a recommandé au Comité exécutif d'y transférer une partie des sommes qui avaient été confiées à RBC Dominion.

Le rétablissement graduel des marchés financiers devrait permettre au fonds de réserve d'améliorer ses performances. Il sera alors possible de mieux respecter les principes de gestion du fonds. L'importance du fonds de réserve fait l'envie de plusieurs syndicats de professeurs d'université qui ont d'ailleurs suivi l'exemple du SPPUQTR en constituant un fonds de défense professionnel. La Fédération québécoise

des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) s'apprête à emboîter le pas.

Cette solution avant-gardiste permet aux syndicats de disposer des sommes nécessaires afin de faire valoir les droits des professeurs et aussi de leur offrir un niveau de services que seuls les revenus de cotisation ne permettraient pas. De plus, le fond de défenses s'avère être une assurance, pour les membres du SPPUQTR, particulièrement à la veille d'une négociation pour le renouvellement de la convention collective, sachant que ces derniers pourront bénéficier, en cas de grève ou de lockout, et cela pendant au moins quatre semaines, du même niveau de salaire net qu'en période normale de travail. Il faut aussi comprendre qu'avec un capital de 1,7M \$, il est aussi possible pour le Syndicat d'emprunter une somme équivalente et prolonger d'autant d'éventuels moyens de pression.





# Les soupers thématiques du CSC

Le Comité des services à la collectivité invite les professeurs et leurs conjoints a un nouveau souper thématique. Venez découvrir une menu typiquement espagnol : la paella

- ◆ menu espagnol
- ◆ vins de qualité
- ◆ musique d'ambiance/karaoké
- ◆ prix de présence

**Samedi 8 décembre 2007 18h30**

**Hôtel des Gouverneur, 975 rue Hart, Centre-ville,  
Trois-Rivières**

Chaque participant assume les frais reliés au repas (40\$ taxes et pourboires inclus) et le Syndicat des professeurs et des professeures offre les vins, l'animation musicale et les prix de présence.

**Le nombre de places est limité à soixante (60).**

L'activité s'adresse aux professeurs et à leurs conjoints.

**Premier arrivé. Premier servi!**

**Vous devez donc obligatoirement vous inscrire avant le 3 décembre 2007 à 17h et faire parvenir un montant de 40\$ par personne. Complétez le coupon réponse ci-joint et retournez-le avec votre paiement le plus rapidement possible. Plus simple encore, rendez-vous directement au Secrétariat du Syndicat (local 1115 Ringuet) pour compléter le tout.**

## Menu

Quatuor de crevettes  
Romanesco, nage de tomates,  
huile d'olives et piments  
d'Espelette  
\*\*\*\*\*

Crème de pois chiches aux  
pommes vertes et basilic frais  
\*\*\*\*\*

**Paella Valencienne au  
safran d'Espagne,**  
l'harmonie entre les produits  
de la terre et de la mer  
\*\*\*\*\*

Bâtonnet aux figues  
caramélisées et pistaches,  
accompagné d'une mousse  
café à la Capuccino

Café, thé, infusions

Je \_\_\_\_\_ du Département de \_\_\_\_\_

réserve \_\_\_\_\_ billets pour le souper espagnol qui aura lieu le 8 décembre 2007 à l'Hôtel des

Gouverneurs. Vous trouverez ci-joint le montant de \_\_\_\_\_ \$ (40\$ par billet) confirmant ma participation.

# Les professeurs de l'UQTR se démarquent



## Stéphane Castonguay reçoit le prix Guy-Frégault

Stéphane Castonguay, professeur au Département des sciences humaines (section d'histoire), s'est vu octroyer, le 19 octobre dernier, le prix Guy-Frégault pour son article intitulé «Foresterie scientifique et reforestation: l'état et la production d'une "forêt à pâte" dans la première moitié du XXe siècle».

## L'UQTR obtient une Chaire de recherche du Canada en rétrovirologie cellulaire et moléculaire

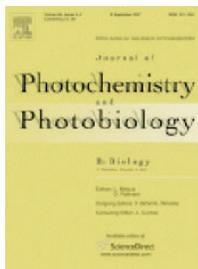


Lucie Guillemette, vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche, Lionel Berthoux, professeur titulaire de la Chaire de recherche du Canada en rétrovirologie cellulaire et moléculaire, Marie-Claude Denis, doyenne par intérim aux études de cycles supérieurs et à la recherche, et Hélène-Marie Thérien, directrice du Département de chimie-biologie.

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a annoncé le mardi 23 octobre l'obtention d'une Chaire de recherche du Canada en rétrovirologie cellulaire et moléculaire, dont le professeur titulaire est M. Lionel Berthoux, du Département de chimie-biologie.



**Robert Carpentier, professeur au Département de chimie-biologie nommé éditeur du *Journal of Photochemistry and Photobiology B***



## Le professeur Sylvain Robert reçoit le prix Raymond-Gervais

Le prix Raymond-Gervais de l'Association des professeurs de sciences du Québec (APSQ) a été décerné, cette année, à Sylvain Robert professeur au Département de chimie-biologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR).

## Déjeuners de la recherche

### Pierre Magnan capte l'intérêt des gens d'affaires



Devant une cinquantaine de personnes réunies le 17 octobre à l'Auberge Gouverneur de Trois-Rivières, le professeur Magnan, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces, s'est appliqué à démontrer l'ampleur de la recherche dans ce secteur à l'UQTR, en traçant les jalons historiques, mais également en démontrant l'impact des équipes de recherche, notamment dans le créneau de l'écologie des eaux douces.

(...)

M. Magnan a d'ailleurs profité de cette tribune pour annoncer le lancement prochain du Centre de

recherche sur les bassins versants et l'écologie aquatique. Cette nouvelle structure regroupera une cinquantaine de chercheurs, dont 10 professeurs, des étudiants diplômés et un professionnel de recherche. Ce nouveau centre mettra en commun des expertises complémentaires, déjà présentes au sein de notre institution, soit des chercheurs en biologie et en géographie.



## Raymonde Gagnon reçoit le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec

En reconnaissance de son apport remarquable au développement et au rayonnement de sa profession, Raymonde Gagnon, professeure en pratique sage-femme à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a obtenu le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

# Assemblée générale extraordinaire

Jeudi 6 décembre 2007 à 12h

local 2063 Pavillon Michel-Sarrazin

Point sur le cheminement de la négociation  
et  
moyens de pression

Comme l'Assemblée générale aura  
lieu au pavillon Michel-Sarrazin  
n'oubliez pas de prendre votre  
foulard avant de partir!

## Membres du Comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2007-2008

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Mircea Gonciar, deuxième vice-président aux affaires syndicales, Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Pierre Baillargeon, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

### Le Point d'ancre est publié par le Comité exécutif

Pour correspondance :  
SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041

Télécopieur 819.379.2341

Courriel : [syndicat.profsseurs@uqtr.ca](mailto:syndicat.profsseurs@uqtr.ca)

Internet : [www.spuqtr.ca](http://www.spuqtr.ca)



Syndicat des professeurs  
et des professeures  
Université du Québec à Trois-Rivières

Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures  
regroupe trois niveaux de signification :

*le livre ouvert*

*l'arbre en croissance*

*les mains ouvertes vers les étudiants et la société*